

POLITIQUE TARIFAIRE

A - REMISES

Conformément aux dispositions relatives aux tarifs réglementés des Notaires ([décret n° 2016-230](#), [arrêté du 26 février 2016](#), [arrêté du 27 février 2018](#)), nous indiquons à la suite le montant des remises sur les émoluments à percevoir par notre office notarial (Art. 444-10 code de commerce.)

Ces remises restent valables jusqu'à décision modificative. Le montant de la remise s'entend de la réduction de l'émolument proportionnel sans pouvoir excéder le montant maximal autorisé par les textes.

I. PRETS HYPOTHECAIRES DESTINES A FINANCER UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE ART.A.444-139 C.COM

Remise appliquée aux actes ayant pour objet des biens ou droits à usage non résidentiel ou résidentiel social.

Tranches d'assiette	Taux de remise pour la tranche concernée
Jusqu'à 10.000.000 €	0 %
Au-delà de 10.000.000 €	40 % (taux maximal autorisé)

II. AUTRES PRETS ET FINANCEMENTS ART A.444-143 C.COM

Remise appliquée aux actes ayant pour objet des biens ou droits à usage non résidentiel ou résidentiel social ou affectés à l'exploitation d'une entreprise.

Tranches d'assiette	Taux de remise pour la tranche concernée
Jusqu'à 40.000.000 €	0 %
Au-delà de 40.000.000 €	40 % (taux maximal autorisé)

III. ACTES D'AFFECTATION HYPOTHECAIRE ART. A.444-136 DU C.COM

Remise appliquée aux actes ayant pour objet des biens ou droits à usage non résidentiel ou résidentiel social ou affectés à l'exploitation d'une entreprise.

Tranches d'assiette	Taux de remise pour la tranche concernée
Jusqu'à 10.000.000 €	0 %
Au-delà de 10.000.000 €	40 % (taux maximal autorisé)

IV. VENTES IMMOBILIERES DE BIENS NON RESIDENTIELS ART.A.444-129 & 131 C.COM

Remise appliquée aux actes ayant pour objet des biens ou droits à usage non résidentiel ou résidentiel social ou affectés à l'exploitation d'une entreprise.

Tranches d'assiette	Taux de remise pour la tranche concernée
Jusqu'à 10.000.000 €	0 %
De 10 000.000 à 35 000 .000 €	20%
Au-delà de 35.000.000 €	40 % (taux maximal autorisé)

V. VENTES IMMOBILIERES DE BIENS RESIDENTIELS ART R444-10-1-C.COM

Remise appliquée aux actes ayant pour objet des biens ou droits à usage résidentiel non social.

Tranches d'assiette	Taux de remise pour la tranche concernée
Jusqu'à 10 000.000 €	0 %
Au-delà de 10 000.000 €	10 %

VI. QUITTANCES ART.A-444-161 C.COM

Remise appliquée aux actes ayant pour objet des biens ou droits à usage non résidentiel ou résidentiel social.

Tranches d'assiette	Taux de remise pour la tranche concernée
Jusqu'à 10.000.000 €	0%
Au-delà de 10.000.000 €	40 % (taux maximal autorisé)

VII. MAINLEVEES HYPOTHECAIRES ET AUTRES ART.444-141 C.COM

Remise appliquée aux actes ayant pour objet des biens ou droits à usage non résidentiel ou résidentiel social ou affectés à l'exploitation d'une entreprise.

Tranches d'assiette	Taux de remise pour la tranche concernée
Jusqu'à 10.000.000 €	0%
Au-delà de 10.000.000 €	40 % (taux maximal autorisé)

VIII. DONATIONS DONATIONS-PARTAGES ART.444-67,68 DU C.COM HORS DISPOSITIF DE LA LOI DUTREIL

Tranches d'assiette	Taux de remise pour la tranche concernée
Jusqu'à 10.000.000 €	0%
Au-delà de 10.000.000 €	10 % (taux maximal autorisé)

IX. DONATIONS DONATIONS-PARTAGES ART.444-67,68 DU C.COM BENEFICIAIRE DU DISPOSITIF DE LA LOI DUTREIL

Tranches d'assiette	Taux de remise pour la tranche concernée
Jusqu'à 10.000.000 €	0%
Au-delà de 10.000.000 €	40 % (taux maximal autorisé)

POLITIQUE TARIFAIRE

B- HONORAIRES & ACTES NON TARIFES

Les prestations pour des actes qui ne figurent pas dans le tableau 5 du [décret du 26 février 2016](#) donnent lieu à une rémunération librement convenue entre le notaire et le client. On parle d'honoraires ([Article R444-16 du code de commerce](#) créé par l'[article 2 du Décret du 28 février 2016](#)). Exemples : vente de fonds de commerce, baux commerciaux, actes de société, consultation juridique.

I. REDACTION D'ACTES	
	Coût € ttc
Acte de Dépôt	60
Promesse honoraires	180
Promesse provisions frais & débours	420
Procuration SSP (hors déplacement)	50
PV délibération société	60
Certification signature	30
Testament (tarif mini et sur devis)	180
Clause bénéficiaire simple	180
Clause bénéficiaire démembrée	600
Certificats coutume	480
Rédaction statuts	1500
Mise à jour, modifications statutaires	Sur devis
Cession droits sociaux	Sur devis
Suivi juridique	Sur devis
Bail commercial	Sur devis
Cession de fonds	Sur devis
Cession droit au bail	Sur devis
Convention de prestations	Sur devis
Convention de trésorerie	Sur devis
Contrat mandat social	Sur devis
Convention intégration fiscale	Sur devis

III.III. CONSULTATIONS	
	Coût € ttc
Régime civil	Sur devis
Régime fiscal	Sur devis
Choix loi de la loi successorale	Sur devis
Droit international	Sur devis
Stratégie de renonciation	Sur devis
Cantonnement	Sur devis
Contraintes environnementales	Sur devis
Avis, études	Sur devis
Acquisition	Sur devis
Structuration	Sur devis

IV.IV. TAUX HORAIRES	
	Coût € ttc
Notaire	300
Juriste senior	180
Juriste junior	120

II.II. DEMANDES & FORMALITES	
	Forfait € ttc
Règlement de copropriété (<10 ans gratuit)	60
Procès-verbal A-G de copropriété	60
Titres (sauf demande à un confrère)	60
Autres copies d'actes (sauf demande à un confrère)	60
Paiement des factures (l'unité)	30
Encaissement des comptes par banque	36
FICOVIE	60
FICOBA	60
Formalités fiscales, déclaration succession partielle contrat assurance vie.	180
Indication de la répartition des liquidités entre héritiers	120
Traitement litiges	Sur devis